Ecrit par Echo du Mardi le 18 octobre 2022

LA LEGUMIERE DES VERTES RIVES/M. ROUAG Bilel

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 18 octobre 2022 sous réserves d'incidents

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Olivier BERGER, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Olivier BERGER Notaire Associé », titulaire d'un Office Notarial à VILLENEUVE LEZ AVIGNON, Avenue Gabriel Péri**, le 13 octobre 2022, en cours d'enregistrement au SPFE NIMES, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **LA LEGUMIERE DES VERTES RIVES**, dont le siège est à AVIGNON (84140) 557 avenue des Vertes Rives, identifiée au SIREN sous le numéro 484767017 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
A : **Monsieur Bilel ROUAG**, demeurant à AVIGNON (84000) 4 rue Madame de Sévigné, célibataire.
Désignation du fonds : fonds de commerce de Vente de fruits et légumes aux particuliers et aux entreprises, ambulant et fixe sis à AVIGNON (84140) 557 Avenue des Vertes Rives, connu sous le nom commercial LA LEGUMIERE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 484767017.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SEPT MILLE EUROS (7.000,00 EUR), s'appliquant :
– aux éléments incorporels pour CINQ MILLE SOIXANTE-DOUZE EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES (5 072,18 EUR),
– au matériel pour MILLE NEUF CENT VINGT-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTIMES (1 927,82 EUR)

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 18 octobre 2022

Date d'entrée en jouissance est le 13 octobre 2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Alexandre AUDEMARD, notaire à AVIGNON (84000), 1 rue des Ciseaux d'Or où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'étude de Maître Alexandre AUDEMARD, notaire à AVIGNON (84000), 1 rue des Ciseaux d'Or.où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

3954766
Publié le 18/10/2022

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !